

	Union des Syndicats SUD du Groupe Safran 144 boulevard de la Villette, 75019 Paris	
	http://www.sud-safran.com - contact@sud-safran.com	

Mardi 31 mars 2015

Négociations salariales Herakles Après la journée du 26 mars . . .

Le vendredi 27 mars 2015, la Direction Herakles a convoqué les organisations syndicales afin de mettre en avant ses dernières « propositions ».

La direction refuse de revoir la répartition de son enveloppe et reste sur des Augmentations Générales à hauteur de 0,6% pour les non cadres.

Pour faire passer la pilule, en contre partie de l'accord de Politique Salariale, la direction veut mettre en place un accord complémentaire valable uniquement si l'accord NAO est signé.

Ce projet d'accord, dénommé « Dispositions relatives à l'évolution de carrière pour 2015 », prévoit un budget de 0,3%.

Dans son Article 1, il est stipulé :

« Les parties signataires souhaitent pour l'exercice 2015 renforcer l'accompagnement des évolutions de carrière, notamment celle des jeunes, des jeunes embauchés ainsi que les évolutions liées à l'égalité professionnelle femmes/hommes.

En outre, une attention particulière sera portée pour les salariés ETAM et ouvriers en cours de carrière notamment :

- aux évolutions de classifications des salariés dont le niveau de décollement est le plus élevé,
- à l'accès à la classification des jeunes techniciens au niveau VI.

La direction a fait état d'une garantie de 35€ brut en Avril cumulant AG + AI pour tous . . . mais l'article ne le précise pas clairement.

Le seul but de la direction est de faire entériner des AG très basses et d'un niveau très inférieur aux AI. Un accord avec des AG inférieures aux AI serait sans précédent.

C'est un premier pas vers une politique de rémunération totalement assise sur de l'AUGMENTATION INDIVIDUELLE.

SUD s'inscrit en totale opposition avec cette orientation patronale qui met les salariés en compétition et qui ne garantira plus dans le temps un maintien du pouvoir d'achat.

Comme nous nous y sommes engagés devant le personnel en grève, nous avons proposé une réunion intersyndicale SUD/CFDT/CGT Herakles qui a eu lieu Lundi 30 mars.

SUD a reproposé une plateforme commune revendicative pour mobiliser sur la base de 65 €. La CGT a dit attendre des nouvelles de l'intersyndicale Groupe et la CFDT doit revenir vers ses adhérents. Il a été décidé de se revoir Mercredi 1^{er} Avril.

Revendications SUD

- Nous revendiquons une **Augmentation Générale Uniforme de 100 € pour tous.**

Seule l'AG garantit à chaque salarié une évolution de sa rémunération.
L'AI ne doit pas être au détriment de l'AG.

- Passage automatique au coefficient supérieur lorsqu'un salarié non cadre a plus de 5 ans dans le coefficient.

(nota : chez les cadres position 2, le passage au coefficient supérieur est automatique au bout de 3 ans)

- Mois moyen Majoré Herakles à 4200 € pour tous
et création de grilles de salaires minima garantis Herakles pour les ingénieurs et cadres.

- Arrêt des heures supplémentaires et embauches des précaires (équivalents temps plein).

- 35 heures sans perte de salaire et embauches correspondantes.

- Egalité de traitement dans Herakles, à commencer par les frais KM.

Lundi 23 mars, CFDT, CGT et SUD se sont rencontrées en intersyndicale HERAKLES. SUD a demandé l'établissement d'une plateforme revendicative commune pour engager une démarche unitaire.

SUD a proposé à l'intersyndicale de discuter d'une revendication sur la base de 65 € pour tous.

65€ pour tous correspondent à 1,5% de la masse salariale Herakles.

L'enveloppe actuelle « proposée » par la Direction est de 2,3% (dont 0,3% dans un projet d'accord complémentaire à celui de la NAO).

La CGT Herakles revendique :

70 embauches en 2015, et le remplacement de chaque départ		
AG (y compris Ingénieurs et Cadres)	3%	Mini de 53 €
AI	1,6%	
ASTE	Augmentation de 30 €	
Prime Ancienneté	20 % à 20 ans	
Revalorisation des primes équipes et expositions	5%	
Départ de grille (coef 190)	1750 €	
Classification	Mini garanti après 3 et 5 ans d'ancienneté sur tous les coefficients Obtention du coefficient supérieur si le décalage est supérieur à 2 coefficients.	

Total = 83€

Tract CGT Herakles du 10 février 2015